

La CGE, la CDEFI et la MiLDT signent une convention de partenariat pour lutter contre les conduites addictives dans les grandes écoles

La Conférence des Grandes Écoles (CGE), la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'ingénieurs (CDEFI) et la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MiLDT), soucieux de réduire toutes les formes d'addiction parmi les étudiants, intensifient leurs efforts pour lutter contre ces pratiques.

La lutte contre les conduites addictives : une priorité gouvernementale

La consommation de substances psychoactives (tabac, alcool, drogues...) est un enjeu sociétal important, à tous les stades de la vie. Les risques sont toutefois augmentés par la vie en communauté sur les campus universitaires. Ainsi, en 2013, 20,3% des étudiants seraient des buveurs excessifs, tandis qu'un tiers déclarent avoir déjà consommé du cannabis¹.

Face à ce constat, **le gouvernement a adopté un plan de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017** organisé autour de trois priorités : fonder l'action publique sur l'observation, la recherche et l'évaluation, prendre en compte les populations les plus exposées pour réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux, et enfin renforcer la sécurité, la tranquillité et la santé publiques en luttant contre les trafics et contre toutes les formes de délinquance liées aux consommations de substances psychoactives.

Une mobilisation des grandes écoles aux côtés de la MiLDT

Dans les grandes écoles, la CGE, la CDEFI et la MiLDT ont décidé d'unir leurs efforts pour intensifier la prévention contre les conduites addictives et sensibiliser la direction des écoles à la problématique des addictions de sorte à ce que la prévention soit placée au cœur même des cursus de formations des étudiants. Au travers de **la signature d'une convention conclue pour une durée de quatre ans**, les partenaires s'engagent à développer une relation de partenariat aux fins de contribuer à l'organisation **d'actions de sensibilisation, d'information et de formation auprès des Grandes Écoles membres de la CGE.**

Cette convention témoigne de la volonté de la CGE et de la CDEFI d'inscrire leur démarche de prévention dans un cadre harmonisé porté par la MiLDT. La convention prévoit en effet que les grandes écoles s'appuient sur des références scientifiques placées à leur disposition par la MiLDT dans le cadre du développement de leur politique de lutte contre les conduites addictives. La MiLDT favorisera à son niveau la promotion des bonnes pratiques mises en œuvre par les écoles. Dans le cadre de cette convention, la CGE propose ainsi à la MiLDT et la CDEFI de rejoindre au sein de sa Commission Formation, **le Groupe de travail LUCA (Lutte contre les comportements addictifs) et de participer activement à ses travaux.** Le groupe LUCA a notamment conçu une charte sur les comportements à risques dans les milieux étudiants, adoptée par la plupart des établissements d'enseignement supérieur membres de la CGE.. **L'objectif du groupe est d'apporter des solutions aux dirigeants d'école pour répondre aux conduites addictives de leurs étudiants.** Outre la sensibilisation, les moyens mis en place doivent permettre de favoriser le partage d'expériences

¹ Etude emeVia (Réseau national des mutuelles étudiantes de proximité) par CSA, 2013

entre les écoles, la valorisation de programmes d'études et de recherche sur ces thématiques et de faire connaître les aides proposées aux jeunes.

Un suivi annuel de la convention doit permettre aux écoles et à la MILDT de veiller au bon déroulement des actions prévues.

A propos de la CGE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) regroupe 218 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers représentant tout le spectre des formations supérieures en grandes écoles de niveau Master et au delà. Organismes de formation de masse (40% des masters délivrés chaque année en France) et de recherche intensive (50 % des thèses dans les disciplines couvertes par les grandes écoles), les grandes écoles mettent en cohérence un projet pédagogique en fonction du profil de l'étudiant et des débouchés professionnels. Véritable label qualité, la CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux (excellence, sélection, ouverture internationale, accréditation des formations...). Les 218 grandes écoles membres permettent à la France de proposer une offre de formations et de recherche à déclinaisons multiples et de répondre ainsi aux besoins très variés des entreprises.

Contacts Presse

Lucille SIMON Tel : +33 / (0)4 37 47 36 28, +33 / (0)6 33 21 48 66 lucille.simon@tbwa-corporate.com
André BISMUTH, Conférence des grandes écoles +33 / (0) 1.46.34.77.58 – andre.bismuth@cge.asso.fr

A propos de la CDEFI

La Loi LRU du 10 août 2007 prévoit, dans son chapitre III, qu'il existe en France deux conférences représentatives et consultatives en matière d'enseignement supérieur et de recherche: la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI) et la Conférence des Présidents d'Universités (CPU). Avec cette disposition, la France a décidé de mettre en valeur à l'échelle internationale un secteur fort et historique de son dispositif d'enseignement supérieur et de recherche : ses écoles d'ingénieurs. La Loi, confirme par ailleurs, les termes du décret du 11 avril 2006 (article 36) qui a ouvert la CDEFI à l'ensemble des écoles habilitées à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs) réunit l'ensemble de Directeurs des établissements ou composantes d'établissement, publics ou privés, habilités par la Commission des Titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a de plus, vocation à promouvoir l'Ingénieur de l'Ecole française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Contacts presse, Agence Noir sur Blanc :

Corinne Robert, 09 70 44 89 12, c robert@noirsurblanc.com
Sandra Ammara 01 41 43 72 74 Port. : 06 79 92 71 34 sammara@noirsurblanc.com

A propos de la MILDT

Placée sous l'autorité du Premier ministre, la MILDT est chargée d'animer et de coordonner l'action du gouvernement en matière de lutte contre la drogue et les conduites addictives. A ce titre, elle élabore les plans gouvernementaux de lutte contre les drogues et les conduites addictives, mobilise les ministères concernés autour des objectifs de ces plans et veille à leur mise en oeuvre. Un comité permanent rassemble régulièrement les ministères impliqués dans la préparation puis le suivi du plan gouvernemental.

Contacts presse:

Stéphane Idrac 01 42 75 69 62, stephane.idrac@pm.gouv.fr